



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1231-2

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que :

1. Lors de sa séance du 13 mai 2024, le conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1231-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NUMÉRO 1231 AFIN D'AJOUTER UN CRITÈRE D'ÉVALUATION PORTANT SUR L'INTÉGRATION DE LOGEMENT SOCIAL OU ABORDABLE

2. Ce règlement a fait l'objet de certificats de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, émis par la Municipalité régionale de comté Les Moulins le 19 juin 2024 et entre en vigueur ce même jour.

3. Ce règlement peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, 3034, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, durant les heures de bureau et sur le site web de la Ville au <https://mascouche.ca/mairie/avis-publics/>.

Certifié à Mascouche, le 26 juin 2024.

L'assistant-greffier,

Original signé par

Me Charles Turcot

CT/sg